

août au matin. Toute la paroisse y assistait ainsi qu'un grand nombre d'étrangers venus de toutes les parties du Témiscamingue. La grand'messe fut chantée par le R. P. Marchand, O.M.I., assisté des RR. PP. Simard et Gonneville comme diacre et sous-diacre ; le sermon de circonstance fut donné par le R. P. Lévesque. Pour ce jour de l'Assomption la nature avait revêtu ses belles et plus riantes couleurs ; un ciel sans nuage faisait un dôme superbe au-dessus de cette montagne perdue au milieu des grands arbres. Le chant de la brise se mêlait aux voix, les coeurs battaient à l'unisson et, dans une harmonie presque divine, un nuage de prières et d'encens s'élevaient vers le ciel.

Ils étaient tous recueillis ceux qui, rosaire en mains, gravissaient la montagne, ils s'en allaient, jeunes et vieux, heureux et malheureux, vers celle qui ne trompe jamais, ils allaient la supplier de jeter un regard sur leur vie, de prendre soin de leur passé et de veiller sur leur avenir.

Combien parmi cette foule, se sentaient pleinement heureux ? Hélas, le nombre de ceux que la douleur et le malheur n'ont jamais visités, est restreint, et c'est vers la Vierge que tous, pauvres pécheurs, nous allions nous prosterner.

Elle a dû entendre la voix de ceux dont les jours sont comptés et dont les têtes blanchies déjà ploient sous le poids des années. Elle a sans doute exaucé la prière de ces jeunes gens remplis d'espérance, qui s'en vont tout joyeux dans la vie. Elle a dû consoler ceux qui ont pleuré et dont le coeur meurtri s'est déchiré aux ronces du chemin.

La Vierge du Rocher ne saurait rester sourde à la prière de ceux qui l'implorent. Elle a pitié des tristesses de la terre, de l'isolement du coeur, de la faiblesse de notre foi, enfin elle sait donner à tous l'espérance et la joie.

Allons la voir encore, car elle est toujours là qui nous attend.

Le Rosaire vivant

Le Saint-Père a daigné bénir l'oeuvre du Rosaire Vivant des soldats et enrichir cette dévotion d'indulgences : Indulgence quotidienne de 300 jours à ceux des membres qui feront chaque jour ce qui leur est imposé par le règlement de l'Association ; indulgence plénière à l'article de la mort à tous